

Québec, le 1^{er} juin 2011

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt à l'Assemblée nationale, par le député de Beauharnois, d'une pétition demandant au gouvernement du Québec :

- d'offrir, sur une base de compassion, la veinoplastie à toute personne atteinte de sclérose en plaques qui en fait la demande;
- de mettre sur pied, dans un court laps de temps, des études cliniques thérapeutiques;
- d'offrir un suivi adéquat en hématologie et en médecine vasculaire post veinoplastie;
- de se joindre au registre multicentrique mis sur pied par le docteur David Hubbard;

Vous trouverez ci-jointe la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée, conformément à l'article 64.8 du Règlement sur l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marie-Ève Bédard
Directrice de cabinet

p.j.

N/Ref. : 11-MS-02512

Québec, le 1^{er} juin 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 12 mai dernier, le député de Beauharnois déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec :

- d'offrir, sur une base de compassion, la veinoplastie à toute personne atteinte de sclérose en plaques qui en fait la demande;
- de mettre sur pied, dans un court laps de temps, des études cliniques thérapeutiques;
- d'offrir un suivi adéquat en hématologie et en médecine vasculaire post veinoplastie;
- de se joindre au registre multicentrique mis sur pied par le docteur David Hubbard.

La communauté médicale québécoise, représentée notamment par l'Association des neurologues du Québec (ANQ), l'Association des radiologistes du Québec (ARQ) et le Collège des médecins du Québec (CMQ), ne recommande pas l'utilisation de la veinoplastie comme modalité thérapeutique pour la sclérose en plaques, faute de données probantes. Je n'ai pas l'intention d'ignorer son avis et de supporter, pour le moment, l'introduction de ce traitement au Québec. Par ailleurs, à ma demande, l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux exerce une veille scientifique sur le sujet et me fait rapport sur une base régulière de tous les développements dans le domaine.

Je me suis déjà engagé à supporter et à faciliter la réalisation au Québec d'un essai thérapeutique pancanadien, une fois sa pertinence démontrée par les résultats des études présentement en cours visant à déterminer s'il y a un lien entre les sténoses veineuses et la sclérose en plaques. Ces études sont subventionnées par la Société de la sclérose en plaques et leur évolution est suivie par un comité d'experts sous la responsabilité des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

Le suivi des patients qui ont subi une veinoplastie relève de la communauté médicale et n'est pas du ressort du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Il faut ici souligner qu'en mars 2011, le CMQ, l'ANQ et l'ARQ ont émis un communiqué à l'intention du public et des médecins intitulé : « La prise en charge des patients avec sclérose en plaques de retour au Québec après un traitement par veinoplastie pour insuffisance veineuse céphalo-rachidienne chronique (IVCC) ». Le contenu de ce communiqué, que vous trouverez ci-joint, vise à assurer, au Québec, la sécurité des patients ayant subi une veinoplastie à l'étranger.

Le MSSS a accepté de supporter l'initiative de Santé Canada de créer un registre canadien de la sclérose en plaques et de faciliter l'accès aux données québécoises. La responsabilité de créer, de gérer et de maintenir ce registre a été confiée à l'Institut canadien d'information sur la santé. Le contenu de ce registre est en voie d'être déterminé et il inclura des données sur les personnes ayant subi un ou des traitements par veinoplastie.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,


Yves Bolduc

N/Réf. : 11-MS-02512